

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION**DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE****SÉANCE du mardi 12 novembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 12 novembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 09h00, salle Le Trieux-Georges Rumen, siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; PUIILLANDRE Elisabeth ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : GUILLOU Claudine ; LE MOIGNE Yvon ; GUILLOU Rémy ; CLEC'H Vincent ; PARISCOAT Dominique ; ECHEVEST Yannick ; LE GOFF Yannick.

**DELBU2024-11-086**

Commande publique : Attribution de l'accord-cadre composite : Exploitation et maintenance Climatisation-Ventilation-Chauffage des Bâtiments de Guingamp-Paimpol Agglomération - Relance du lot n°1

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1414-2 et L. 5211-10 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles R2162-2, R2162-4 1° et R2162-13 à R2162-14 ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du 16 juillet 2020, portant délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Bureau communautaire ;

Vu les crédits inscrits au budget de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant l'appel d'offres ouvert publié le 18 juillet 2024 en vue de l'attribution de l'accord-cadre d'une durée d'un an reconductible trois fois un an relatif à l'exploitation et à la maintenance CVC des bâtiments de Guingamp-Paimpol Agglomération - Relance du lot n°1 : Maintenance Climatisation-Ventilation-Chauffage des bâtiments zone Nord ;

Vu la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres réunie le 15 octobre 2024, conformément aux propositions figurant au rapport d'analyse des offres ;

Considérant que le Conseil d'Agglomération a chargé le Bureau communautaire, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, passés en procédure formalisée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- Prend acte des termes du dossier de consultation des entreprises pour l'accord-cadre à bons de commande : Exploitation et maintenance Climatisation-Ventilation-Chauffage des Bâtiments de Guingamp-Paimpol Agglomération - lot n°1 : Maintenance Climatisation-Ventilation-Chauffage des bâtiments zone Nord ;
- Prend acte du déroulement de la procédure de passation des marchés en appel d'offres ouvert ;
- Prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 15 octobre 2024 décidant d'attribuer l'accord cadre à l'opérateur classé premier, à savoir, HERVE THERMIQUE, pour un montant de 54 853,30 € HT la première année, au titre de la part fixe et pour un montant maximum de 60 000 € HT, par an, au titre de la part variable,
- Autorise le Président à signer l'accord-cadre, ainsi que tous documents relatifs à ces contrats y compris les modifications s'avérant nécessaires en cours d'exécution (modification conventionnelle ou unilatérale).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

